



## Compte-rendu de la CAPL n° 2 (contrôleurs) TABLEAUX D'AVANCEMENT 2008

### Tableau d'avancement au grade de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe année 2008

Conformément aux nouvelles règles, la CAP locale de tableau d'avancement pour l'accès au grade de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ne s'est pas tenue puisque aucun agent n'a été écarté.

Une liste préparatoire de 6 agents figurant dans la zone prévisible de sélection a été proposée par la DSF de l'Aisne pour un total de 12 agents réunissant les conditions statutaires (c'est à dire pouvant légitimement prétendre à cette sélection).

La CAP nationale se tiendra le 11 décembre 2007 (projet sur Eole le 05 décembre 2007).

Rappel des résultats de l'année 2007 : 2 636 agents promouvables, 715 agents promus.  
Le dernier agent promu était contrôleur 2<sup>ème</sup> classe 10<sup>ème</sup> échelon du 16/05/2005 (résultat provisoire).

### Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal année 2008

Conformément aux nouvelles règles, la CAP locale de tableau d'avancement pour l'accès au grade de contrôleur principal s'est tenue le 08/10/2007 uniquement sur le cas d'un agent écarté au motif d'une « manière de servir très critiquable ».

Une liste préparatoire de 3 agents figurant dans la zone prévisible de sélection a été proposée par la DSF de l'Aisne pour un total de 35 agents réunissant les conditions statutaires (c'est à dire pouvant légitimement prétendre à cette sélection).

La CAP nationale se tiendra le 8 novembre 2007 (projet sur Eole le 05 novembre 2007).

Rappel des résultats de l'année 2007 : 7 049 agents promouvables, 358 agents promus. Le dernier agent promu était contrôleur 1<sup>ère</sup> classe 8<sup>ème</sup> échelon du 16/03/2001, noté 16,54, ayant accédé au grade le 01/09/1973.

Les élus du SNADGI-CGT ont voté contre la proposition d'écartement d'un agent par l'administration, dont la motivation n'était appuyée d'aucun élément tangible (aucune note de service, aucune baisse de note).

Nous avons rappelé à l'administration que l'avancement statutaire ne devait pas être détourné et devenir un moyen de sanction.

-----

Nous vous rappelons que la réforme de la notation a commencé à produire ses effets néfastes sur les promotions puisque depuis 2006, les agents sont désormais départagés au niveau national **tout d'abord par la note**, et ensuite par l'âge (critères inversés par rapport aux années précédentes).

**En conclusion, ces tableaux d'avancement ne sont pas satisfaisants pour le SNADGI-CGT, qui demande l'inscription aux tableaux de tous les candidats qui remplissent les conditions statutaires, ce qui leur permettrait d'accéder environ 10 ans plus tôt au grade supérieur.**

**Il n'est pas admissible que l'avancement statutaire soit entravé par des contraintes purement budgétaires.**

*SOISSONS, le 10/10/2007*

Les élus à la CAPL n° 2

Lynda SEUWIN - Jean Paul BROUILLARD - Olivier LEFEVRE - Roger NGETO